



# Etudiant-es et professionnel-les

***Tous pour un diplôme d'Etat  
et une véritable Licence***



## **A** l'occasion de la sortie des premières promotions dans le cadre de la nouvelle formation, la CGT constate de difficultés qui perdurent.

La promotion 2009-2012 s'est présentée au diplôme d'Etat en mai 2012.

L'ancien programme de 1992 méritait d'être dépoussiéré. Il avait connu, lui aussi, des débuts, décriés par la profession.

Actuellement, le référentiel 2009 est une autre conception du métier, dans lequel est intégré l'ensemble des apprentissages du programme de 1992.

Sa conception et l'universitarisation des études fait suite à la signature des accords de Bologne introduisant l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur en L.M.D. (Licence : 3ans, Master : 5 ans, Doctorat : 8 ans) et faciliter les échanges.

Segmentée en compétences, la nouvelle formation risque un éclatement du diplôme et de la profession : c'est un réel danger car le Ministère veut intégrer sa stratégie d'organisation des soins et de réduction des coûts.

### **Du côté**

#### **des étudiant-es :**

Une partie des étudiant-es qui ont du repasser les Unités d'Enseignements (UE) qui leur manquait. Pour la plupart d'entre eux, le rattrapage s'est déroulé de juin jusqu'en novembre, pour d'autres il peut s'étaler sur 5 ans.

Les UE non validées sont, pour beaucoup, dues par une non présentation d'actes obligatoires. Il faut savoir que ces actes s'effectuent dans des lieux de stage hyper spécialisés et en nombre réduit, limitant ainsi la présentation.

### **Les stages :**

La précipitation de la mise en œuvre du nouveau référentiel infirmier, (parution des textes fin juillet 2009 pour une application début septembre) a conduit bon nombre de lieux de stages, déjà en extrême souffrance à cause du manque d'effectifs, à renoncer à la formation d'étudiant-es en soins infirmiers.

De plus, la posture « réflexive » a heurté les tuteurs de stage.

L'outil « portfolio » : représente une lourdeur, 2h pour l'appropriation de ce document à l'arrivée de l'étudiant dans le service, 2h à mi-stage et 2h pour remplir la progression de l'étudiant. Cet outil a donc rebuté bon nombre de professionnel-les : 6h pour un seul étudiant ! Les tuteurs de stage ne sont pas pour autant dégagés de la prise en charge de patients du service.

Le ministère de la santé, timoré sur ce dossier n'a pas publié un texte obligeant la décharge d'activité pour le tuteur de stage durant la transmission des savoirs- faire infirmier à l'étudiant.

La raréfaction des stages a empêché les étudiants de se former à des actes techniques obligatoires à valider.

Les formateurs ont dû faire preuve d'une grande imagination pour simuler certains d'entre eux sur des mannequins.



## Les stages :

La précipitation de la mise en œuvre du nouveau référentiel infirmier, (parution des textes fin juillet 2009 pour une application début septembre) a conduit bon nombre de lieux de stages, déjà en extrême souffrance à cause du manque d'effectifs, à renoncer à la formation d'étudiant-es en soins infirmiers.

De plus, la posture « réflexive » a heurté les tuteurs de stage.

L'outil « portfolio » : représente une lourdeur, 2h pour l'appropriation de ce document à l'arrivée de l'étudiant dans le service, 2h à mi-stage et 2h pour remplir la progression de l'étudiant. Cet outil a donc rebuté bon nombre de professionnel-les : 6h pour un seul étudiant ! Les tuteurs de stage ne sont pas pour autant dégagés de la prise en charge de patients du service.

Le ministère de la santé, timoré sur ce dossier n'a pas publié un texte obligeant la décharge d'activité pour le tuteur de stage durant la transmission des savoirs- faire infirmier à l'étudiant.

La raréfaction des stages a empêché les étudiants de se former à des actes techniques obligatoires à valider.

Les formateurs ont dû faire preuve d'une grande imagination pour simuler certains d'entre eux sur des mannequins.

## L'enseignement

### virtuel :

Il apparaît des disparités dans les contenus des enseignements : certains étudiants se sont vu prodiguer des cours par des professeurs d'université (enseignants chercheurs), pour d'autres les cadres formateurs ont assuré ces enseignements.

La plupart de ces enseignements sont prodigués par internet, ou clef USB ou DVD. Dans ce cas, aucun face à face avec l'enseignant de l'université, l'étudiant-e pose ses questions à qui ? A l'écran ou à la formatrice qui le plus souvent n'a pas été consultée pour la préparation de ce cours ?!

Les étudiants d'Avignon, avec la CGT à leurs côtés, ont manifesté dernièrement pour dénoncer ce gâchis.

**Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :**

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale • Case 538 • 263 rue de Paris • 93515 MONTREUIL Cedex

E-mail : [orga@sante.cgt.fr](mailto:orga@sante.cgt.fr) • Site Internet : <http://www.sante.cgt.fr>

## Les promotions professionnelles

Une fois, le DEI obtenu, les promotions professionnelles se voient contraints « d'accepter » la catégorie A. Le protocole de février 2010 sur le droit d'option des IDE prévoit qu'il n'y ait pas de reprise d'ancienneté. C'est scandaleux ! Ainsi, la différence entre une aide-soignante et une infirmière au grade Licence en catégorie A est de 3€ ! Nulle prise en compte de l'ancienneté...

Les promotions professionnelles sont réintégrées dans leurs établissements, à l'échelon 1 sans reconstitution de carrière, comme si obtenir la réussite au concours et valider 3 années de formation ne correspondaient pas à une qualification ! Certain-es étudiant-es doivent faire le deuil de 15 ans d'ancienneté, voire plus. La CGT a dénoncé cette absurdité à la DGOS. S'ajoute la non reconnaissance par les employeurs des 900 heures de travail

personnel pourtant prévues dans les textes pour le niveau Licence ; impliquant un retour dans les services, l'été, des agents de formation.

Les employeurs utilisent ainsi de la main-d'œuvre qualifiée à bon marché pour les employeurs.

Mais surtout c'est une iniquité de traitement entre étudiant-es issu-es de la promotion professionnelle ou non.

La CGT n'a de cesse de dénoncer cette discrimination. La DGOS a voulu prématurément mettre en œuvre le nouveau référentiel sans que l'ensemble des textes ne soit paru. Cette situation conduit, comme en 1992, à une confusion et une adaptation à géométrie variable selon la compréhension de la commission pédagogique de chaque IFSI.

**Pour répondre au besoin de reconnaissance de la qualification de la profession, il est indispensable d'organiser des actions convergentes avec l'ensemble des professionnels pour peser sur les décisions.**

**La Fédération Santé et Action Sociale est à vos côtés est prête à faire entendre nos aspirations.**